

## 8. Vaccination de rattrapage (2)

### 2. a. Schémas de vaccination de rattrapage chez l'enfant et l'adolescent

Un schéma de rattrapage **complet** s'applique si aucune dose de vaccin n'a été reçue ou n'a été validée.

Pour établir le schéma de vaccination de rattrapage pour une personne, le schéma complet doit toujours être adapté à sa situation et en particulier aux vaccins reçus antérieurement et validés.

Avant l'âge de 5 mois, tout retard de vaccination décale dans le temps les 3 premières doses du schéma vaccinal de base mais ne le modifie pas.

Au-delà de l'âge de 5 mois, les schémas de rattrapage divergent du schéma vaccinal de base car les intervalles entre doses peuvent être modifiés suivant le vaccin et le nombre de doses requises pour assurer une protection efficace peut diminuer avec l'âge.

Les schémas comportent un maximum de 3 doses et peuvent être menés à terme en 6 à 8 mois, ce qui devrait en faciliter la réalisation. Ils tiennent compte des vaccins disponibles dans les circuits de distribution de vaccins organisés par les communautés flamande et française.

Une fois le rattrapage exécuté, l'enfant poursuit les vaccinations suivant le schéma vaccinal de base de l'enfant.

**Tableau 2 : Schéma de rattrapage complet pour les enfants entre 5 mois et 7 ans**

Vaccins	Intervalle minimal entre les doses	
	Dose 1 et dose 2	Dose 2 et dose 3
DTPa-VHB-IPV-Hib <sup>1</sup>	8 sem	6 mois - dose 3 sera administrée à l'âge minimum de 12 mois
DTPa-IPV <sup>2</sup>	8 sem	6 mois - dose 3 sera administrée à l'âge minimum de 12 mois
VHB <sup>3</sup>	4 sem	8 sem - dose 3 minimum 16 sem après dose 1
Hib <sup>4</sup>	8 sem	6 mois - dose 3 sera administrée à l'âge minimum de 12 mois
	si une dose administrée après l'âge de 12 mois, pas de dose supplémentaire	
RRO <sup>5</sup>	Une dose à partir de l'âge de 12 mois	
Men C <sup>6</sup>	Une dose à partir de l'âge de 12 mois	
Pn7V <sup>7</sup>	8 sem	6 mois - dose 3 sera administrée à l'âge minimum de 12 mois
	si dose 1 administrée après l'âge de 12 mois et enfant âgé de < 24 mois 8 sem (dose2=dernière dose)	

1. DTPa-VHB-IPV- Hib : la primo vaccination peut être initiée jusqu'à l'âge de 4 ans. Ce vaccin ne sera plus utilisé à partir de l'âge de 5 ans car à cet âge la vaccination Hib n'est plus recommandée.
2. DTPa-IPV : Une primo vaccination peut être initiée avant l'âge de 13 ans suivant le vaccin utilisé.

3. VHB : Vacciner si enfant a moins de 2 ans ou situation particulière à risque. Sinon, attendre l'âge de 11-12 ans et vacciner dans le cadre du programme de vaccination des adolescents. Si l'enfant vient d'un pays de grande endémie (notamment en cas d'adoption): faire un dosage Ag HBs.
4. Hib : ce vaccin est utilisé seulement si le vaccin combiné DTPa-VHB-IPV-Hib n'est pas indiqué.
5. RRO : Dès que l'absence de vaccination est constatée, la dose de RRO1 peut être administrée à partir de l'âge d'un an, simultanément à tout autre vaccin mais à un autre site.
6. MenC : Dès que l'absence de vaccination est constatée, une dose peut être administrée à partir de l'âge d'un an, simultanément à tout autre vaccin mais à un autre site.
7. Pn7V : le pneumocoque conjugué sera administré au-delà de 24 mois chez les enfants présentant un risque fortement accru d'infection invasive. (voir fiche pneumo)

**Tableau 3 : Schéma de rattrapage complet pour les enfants entre 8 et 18 ans**

Vaccins	Intervalle minimal entre les doses		
	Dose 1 et dose 2	Dose 2 et dose 3	Dose 3 et dose de rappel
DTPa-IPV <sup>1</sup>	8 sem	6 - 12 mois <sup>1</sup>	
Td <sup>2</sup> primovaccination	4 sem	6 - 12 mois	10 ans <sup>2</sup>
dTpa <sup>3</sup>	Une dose si âge enfant > 12ans et vaccination coquelucheuse incomplète ou inexistante		
IPV	8 sem	6 - 12 mois	
VHB <sup>4</sup>	4 sem	8 sem et minimum 16 sem après dose1	
RRO <sup>5</sup>	4 sem		
MenC <sup>6</sup>	Dose unique		

1. DTPa-IPV : Une primo vaccination peut être initiée ou une dose de rappel administrée avant l'âge de 13 ans suivant le vaccin utilisé. La dose de rappel peut l'être jusqu'à l'âge de 12 ans.
2. Td : Avant 13 ans, utiliser Td en primo-vaccination uniquement si DTPa est contre indiqué. Si primo-vaccination chez les enfants de 7 à 10 ans, le premier rappel se fera suivant le schéma vaccinal de base à l'âge de 15 ans et ensuite tous les 10 ans.
3. dTpa : vaccination anticoquelucheuse incomplète si l'enfant (>12 ans) n'a pas reçu au minimum 3 doses de vaccins coquelucheux à cellules entières ou de vaccin coquelucheux acellulaire, dont la dernière dose aura été administrée au delà de l'âge d'un an avec un intervalle de 6 mois minimum par rapport à la dose précédente. Si vaccination coquelucheuse est inexistante, une dose de dTpa peut remplacer une dose de Td.
4. VHB : la vaccination généralisée est réalisée chez les préadolescents à 11-13 ans seulement si pas de vaccination complète chez le jeune enfant. Pas de vaccination de rappel si vaccination complète antérieure. Si le sujet est âgé de plus de 15 ans, utiliser un vaccin adulte.
5. RRO : Avoir fait une des 3 maladies ne dispense pas de la vaccination. S'assurer particulièrement de la vaccination chez les femmes en âge de procréation (prévoir un mois de contraception lors de la vaccination d'une femme ayant une vie sexuelle active). Jusqu'à l'âge de 18 ans, le schéma vaccinal comporte 2 doses de RRO. Au-delà de cet âge, une seule dose de RRO suffit.
6. MenC : Dès que l'absence de vaccination est constatée, une dose peut être administrée.